

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA

Arrondissement de
SAINT-CLAUDE

Canton de
MOIRANS-EN-MONTAGNE

Commune de VILLARDS-D'HÉRIA
N° INSEE 39 561

**Délibération N°
43-2023**

Nombre de Membres

- en exercice : 9
- présents : 7
- votants : 9
- ayant donné procuration : 2
- absents excusés : 2
- absents : 0

Date de convocation :

22/09/2023

Date d'affichage :

22/09/2023

Objet de la délibération

Emprunt AFL 2023

**Résultat du
vote**

- pour : 9
- contre : 0
- abstention : 0

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le 28/09/2023

ID : 039-213905615-20230928-43_2023-DE

S²LO

**Extrait du Registre
des délibérations du conseil municipal**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit septembre à 18 heures 30,

Étaient présents : Jean-Robert BONDIER, Michaël MARILLIER, Aïcha BURDAIRON,
Alain MOISSONNIER, Rachel HUGUES, Gilles VINCENT, Dominique LACROIX,

Étaient représentés : Floriano DE MATOS, Jan VINCENT

Procurations données :

- de Floriano DE MATOS à Alain MOISSONNIER
- de Jan VINCENT à Gilles VINCENT

Les conseillers présents formant la majorité de membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Mme Dominique LACROIX ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Président de séance : M. le Maire, Jean-Robert BONDIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Considérant que Monsieur le Maire rappelle que pour financer les investissements de l'exercice 2023, il est opportun de recourir à un prêt relais de 600 000 euros ;
Considérant que le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'offre, après avoir pris connaissance en tous ses termes de l'offre établie par l'Agence France Locale, Société Anonyme à Conseil de Surveillance et Directoire, dont le siège social est situé 112 Rue Garibaldi, 69006 Lyon, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 799 379 649,

Sur proposition du Maire ;

Après en avoir délibéré par scrutin ordinaire à mains levées, le conseil municipal

DÉCIDE

De signer un contrat de prêt avec l'Agence France Locale selon les caractéristiques suivantes :

Montant du contrat de prêt : 600 000 EUR (Six Cent Mille Euros)

Date de débloqué des fonds : 20 octobre 2023

Durée Totale : 4 ans

Mode d'amortissement : In FINE

Fréquence : Trimestrielle

Taux Fixe : 3,81 %

Base de calcul : Base Exact/360

Commission d'engagement : Néant

Frais de dossier : Néant

Indemnité de remboursement anticipé : Néant

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, à toutes formalités, à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Fait et délibéré à VILLARDS-D'HÉRIA, le 28/09/2023

Le secrétaire de séance
Dominique LACROIX

Pour extrait conforme, le Maire,
Jean-Robert BONDIER

